

2 Politique

Gouvernement

Alexis Boutamba Mbina prend ses fonctions

O. N.

Libreville/Gabon

Nommé récemment ministre de l'Urbanisme et du Logement, suite à la démission de Séraphin Moundounga de son poste de 2e vice-Premier ministre, ministre de la Justice, des Droits humains, Garde des Sceaux, le député du deuxième siège (1er canton) du département de Mougoutsi dans la Nyanga, a pris officiellement ses fonctions en début de semaine.

LE nouveau ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat, Alexis Boutamba Mbina, a récemment pris ses fonctions de manière officielle. C'était à la faveur d'une cé-



Le nouveau ministre Alexis Boutamba Mbina (cravate rouge) recevant les dossiers de son ministère des mains du secrétaire général adjoint du gouvernement.

rémonie de passation de charges avec son prédécesseur Désiré Guedon. Ce dernier a été muté au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, à la place de Maître Denise Mekame'ne, qui remplace le démissionnaire Séraphin Moundounga, à la tête du département de la Justice,

des Droits humains, Garde des Sceaux, en qualité de ministre d'Etat.

Lors de son intronisation, le promu a exprimé sa gratitude au président de la République pour avoir placé sa confiance en lui, en acceptant la proposition du Premier ministre, chef du gouvernement. Alexis Boutamba Mbina a également



La cérémonie d'installation s'est déroulée sous le regard des agents du ministère de l'Urbanisme et du Logement.

promis qu'il entend travailler avec tout le monde, demandant à ses collaborateurs une franche collaboration dans les efforts collectifs visant à faire avancer les dossiers relatifs à l'urbanisme et au logement dans notre pays. Cela, a-t-il dit, d'autant plus que ce secteur fait partie de ceux auxquels le président Ali

Bongo Ondimba accorde un intérêt particulier.

Revenant sur le contexte politique actuel dans notre pays, lequel est essentiellement marqué par une crise post-électorale aigüe, celui qui, au soir de sa nomination, était encore député du 2e siège du département de Mougoutsi, dans la province de la Nyanga, a demandé à

tous de prier pour que "la paix et l'unité" qui ont toujours caractérisé le Gabon, continue de couvrir notre pays de leurs bienfaits...

Pour sa part, le désormais ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, a souhaité "un bon retour" au gouvernement à son nouveau collègue. "Surtout que vous revenez à la tête d'un ministère que vous connaissez bien, pour l'avoir déjà dirigé", a ajouté le ministre Désiré Guedon.

Rappelons effectivement que M. Boutamba Mbina avait été nommé ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Logement dans le gouvernement de transition en 2009, avec Paul Biyoghe Mba comme Premier ministre et feu Rose Francine Rogombe comme chef de l'Etat par intérim.

Présidentielle 2016/Contentieux électoral

Le comité juridique d'Ali Bongo Ondimba dévoile ses arguments

J.K.M

Libreville/Gabon

VINGT-QUATRE heures après avoir déposé à la Cour constitutionnelle (CC) les mémoires en défense du candidat Ali Bongo Ondimba, le président de son comité juridique (CJ), Ali Akbar Onanga Y'obegue, a animé, hier, au siège du Parti démocratique gabonais (PDG), sis à Louis, une conférence de presse. Au cours de cet échange avec les médias, l'intéressé s'est appesanti sur les moyens présentés devant la Haute juridiction, par les conseils du président sortant, à la suite des recours introduits par Gérard Ella Nguéma Mintoghe, Jean Ping et Abel Mbombe Nzoundou demandant l'annulation des résultats du scrutin du 27 août dernier dans certaines circonscriptions électorales.

Comme on pouvait l'imaginer, les préoccupations des journalistes portaient essentiellement sur les arguments présentés par le CJ à la suite de la requête de M. Ping, visant au recomptage des voix dans la province du Haut-Ogooué en présence d'experts internationaux.

Avec à ses côtés Me Francis Nkea, M. Onanga Y'obegue a fait valoir clairement que M. Bongo Ondimba n'est pas opposé au principe de recomptage des voix, mais uniquement sur la base des procès-verbaux (PV) détenus par la Commission électorale nationale autonome et permanente (Cénap), autorité administrative indépendante chargée, selon les dispositions légales, de l'organisation et de l'administration du scrutin. Ce d'autant plus que, selon lui, "leur adversaire fonde ses prétentions sur la base des copies de 174 PV des 297 bureaux de vote que compte la



Ali Akbar Onanga Y'obegue (g) et Me Francis Nkea, lors de la conférence de presse.

province du Haut-Ogooué" et que "du fait des violences, fraudes et dissimulations, les manipulations du scrutin ont également consisté en la fabrication, par le requérant, des faux PV".

Pour étayer ses propos, il a brandi un exemplaire de PV du centre de vote de Saint-Michel B comportant, selon lui, des irrégularités évidentes.

Toutefois, a-t-il laissé enten-

dre, bien que le recomptage ne soit pas prévu par la loi, il reviendra à la CC de "statuer à nouveau sur cette demande" d'autant que, a-t-il précisé, "c'est à la suite d'un précédent que la Haute juridiction avait fait exceptionnellement droit à une demande de recomptage en présence d'auxiliaires de justice".

S'agissant de la présence d'experts internationaux,

l'orateur a indiqué avoir marqué leur opposition. Vu que, selon lui, la CC est une institution souveraine et que les audiences sont publiques et contradictoires.

Au-delà, a-t-il relevé, "nous avons sollicité l'irrecevabilité de la requête ainsi que l'inéligibilité de M. Ping". En s'appuyant notamment, a-t-il mentionné, sur la base de la jurisprudence de la CC et de la violation des articles 2, 3 et 7 de la Constitution par l'ancien président de la Commission de l'Union africaine. Du fait, a-t-il mentionné, qu'une "série de violences et d'exactions ont été commises à l'instigation de M. Ping et qu'il s'est auto-proclamé président de la République".

Au regard de toutes ces irrégularités, pourquoi n'avoir pas alors introduit un recours en annulation auprès de la CC, s'est écrié un homme de média ?

"Tout simplement, parce

qu'au regard des dispositions légales en vigueur dans notre pays, le recours en annulation ou en contestation d'une élection incombe à celui qui n'est pas élu", a indiqué Ali Akbar Onanga Y'obegue.

Tout en relevant avoir demandé l'irrecevabilité des recours initiés par Gérard Ella Nguéma et Abel Mbombe Nzoundou. Car, dans le premier cas, aucun document n'a été produit à l'appui de la requête consistant en l'annulation des PV de centralisation des résultats dans les provinces du Woleu-Ntem et du Haut-Ogooué. Et, dans le second, le requérant a produit, entre autres, des "documents laconiques" ne permettant pas à la CC d'apprécier la demande en annulation des résultats du scrutin du 27 août dernier dans la deuxième province du pays et la "réformation des résultats au 3e arrondissement de la commune de Libreville".

En prélude à la Journée internationale pour la Paix

Les femmes leaders invitent leurs sœurs à se mobiliser

AJT

Libreville/Gabon

DANS le cadre de la célébration, le 21 septembre courant, de la Journée internationale pour la Paix, les membres du Réseau des femmes leaders pour la paix et la sécurité de l'Afrique francophone ont rencontré hier, à Libreville, l'ambassadeur des Etats-Unis au Gabon, Cynthia Akuetteh. Au nombre des points inscrits à l'ordre du jour de ce rendez-vous: l'organisation de l'arbre à palabre des femmes et des jeunes sur la paix au Gabon ; et le plaidoyer sur le renforcement des capacités du leadership féminin en matière de paix et de sécurité, aux fins d'obtenir une masse critique de femmes outillées en la matière, conformément à la résolution 13/25 du



Les membres du réseau des femmes leaders pour la paix et la sécurité de l'Afrique francophone ...

Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité. "Aujourd'hui au Gabon, nous avons besoin de l'application de la résolution 13/25, qui est notre feuille de route afin que les femmes de tous bords, puissent prendre conscience de la responsabilité qui leur incombe, et qui est une clé de

la situation que nous vivons aujourd'hui", a indiqué Caléopie Elloue, présidente de l'ONG Cri de femmes.

Aussi, pour mener à bien la mission qui leur tient à cœur, la responsable de l'ONG Démocratie au féminin, Pépécy Ogouliguende a expliqué l'importance de l'apport des Nations unies, quant à l'orga-



... autour de l'ambassadeur des Etats-Unis au Gabon (droite).

nisation de la rencontre prochaine. "Nous voulons capitaliser la synergie des femmes, accroître le nombre de femmes outillées dans ce domaine et pour cela nous avons besoin des Etats-Unis pour nous accompagner afin que notre action puisse avoir un impact considérable", a-t-elle relevé.

Pour sa part, la diplomate américaine n'a pas manqué de saluer l'initiative. "Pour nous il est important de travailler dans un environnement impartial. Au Gabon, 52% de la population sont constituées de femmes, elles représentent donc la majorité de la population. Et on ne peut pas avoir le développe-

ment durable sans leur participation, et sans paix. Il est donc important de savoir comment chercher la paix, comment travailler ensemble dans un environnement neutre, de passion et de conviction".

A noter que les hôtes de Cynthia Akuetteh sont bénéficiaires du Programme américain de leadership des visiteurs internationaux dans les domaines de la paix, de la sécurité, de la transparence et de la bonne gouvernance (IVLP). Une plate-forme qui a pour objet la vulgarisation des dispositions de la résolution 13/25 qui dispose, entre autres, du rôle des femmes et des jeunes dans la préservation et le règlement des conflits ; ainsi que la consolidation et le maintien de la paix. D'autant que ces derniers subissent les effets préjudiciables des conflits.